

# Avis n° 2020/10-10 relatif à l'accréditation de l'École polytechnique universitaire de l'Université Côte d'Azur à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

## Etablissement et École

Université Côte d'Azur

École polytechnique universitaire de l'université Côte d'Azur

Établissement public sous tutelle du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de

l'innovation

Nom d'usage: Polytech Nice Sophia

Académie: Nice

Site de l'école : Sophia-Antipolis

#### Données certifiées

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : https://www.cti-commission.fr/accreditation

### Objet de la demande d'accréditation

Catégorie NF : Ingénieur diplômé de l'École polytechnique de l'université Côte d'Azur, spécialité

Robotique en formation initiale sous statut étudiant

Catégorie NF: Ingénieur diplômé de l'École polytechnique de l'université Côte d'Azur, spécialité

Robotique en formation continue

- Vu la demande présentée par l'École polytechnique universitaire de l'université Côte d'Azur;
- Vu le rapport établi par Joël MOREAU (rapporteur principal), Pierre-Marie VERCHERE (expert auprès de la CTI et co-rapporteur) et Bertrand BONTE (expert auprès de la CTI); présenté en séance plénière de la CTI le 14 octobre 2020.

### Il a été adopté les avis suivants :

#### Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Première accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Accréditation
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'université Côte d'Azur, spécialité Robotique	Formation initiale sous statut d'étudiant	2021	2024-2025	restreinte
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'université Côte d'Azur, spécialité Robotique	Formation continue	2021	2024-2025	restreinte

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

### Pour la spécialité

- Nommer un responsable pédagogique et constituer une équipe enseignante en partie dédiée à cette nouvelle spécialité.
- Mettre en place un suivi des échecs et un accompagnement des étudiants en difficulté.
- Maintenir l'enseignement de l'angais tout au long du cursus et encourager l'étude d'une seconde langue conformément à R&O.
- Compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France compétence en enregistrement de droit. Renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences.

A l'occasion de l'évaluation périodique de ses formations en 2021, l'école fera un bref point d'avancement de cette nouvelle spécialité.

Délibéré en séance plénière à Paris, le 14 octobre 2020

Approuvé en séance plénière à Paris, le 17 novembre 2020

La Présidente Elisabeth Crépon